



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION ENTRE 6EME SENS ET
LE CCAS DANS LE CADRE DE LA FETE DES
SENIORS 2022

DÉCISION N° DM-CCAS-22-007
EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Florian PEREIRA, directeur de 6^{ème} Sens, situé au 82 rue de Noiseau 94370 Sucy-en-Brie, de réaliser un atelier culinaire dans le cadre de la Fête des séniors pour un montant de 2 400€ TTC (Deux mille quatre cents euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Florian PEREIRA, directeur de 6^{ème} Sens, situé au 82 rue de Noiseau 94370 Sucy-en-Brie, pour réaliser un atelier culinaire dans le cadre de la Fête des séniors, le 8 octobre 2022, pour un montant de 2 400 € TTC (Deux mille quatre cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON